

Après le libéralisme ?

Je voudrais encore formuler une double demande auprès des lecteurs du présent ouvrage, non pas en vue de prévenir d'éventuelles critiques, mais pour en accroître la pertinence peut-être. On ne peut pas dire tout le contenu de sa pensée, ni même tout ce que l'on croit savoir, en l'espace de trois conférences. Mais si j'ai omis ici certains sujets et certains thèmes, je ne l'aurais pas forcément fait dans un ouvrage plus long. Je regrette notamment de n'avoir pas pu évoquer les enjeux du libéralisme dans un contexte international. Je me permets de rappeler au lecteur qu'on ne peut pas tout dire d'un seul coup et qu'il est nécessaire de traiter son sujet par étapes successives en éclairant d'abord un aspect, puis un autre. J'espère ainsi que l'on saura prendre ce qui est dit ici dans sa globalité et qu'on ne manquera pas de le comparer et de l'opposer à d'autres méthodes d'action sociale.

New York, 1935

dans le champ des sciences sociales (anthropologie, histoire, science politique, mais aussi travail social, éducation, droit). L'idée était de produire une synthèse globale du savoir dans ce champ en croisant les perspectives de différentes disciplines, en espérant qu'elles jetteraient une lumière nouvelle sur les problèmes communs aux sciences sociales. Dewey rédigea les articles « Nature humaine », « Logique », « Proscription de la guerre », « Philosophie ». Quinze volumes furent publiés entre 1927 et 1935. Outre Dewey, y contribuèrent Ruth Benedict, Franz Boas, Sidney Hook, John M. Keynes, Bronisław K. Malinowski, Karl Mannheim, Margaret Mead, Lewis Mumford, Edward Sapir...

I

HISTOIRE DU LIBÉRALISME

Le libéralisme est depuis longtemps en butte aux attaques des ennemis du progrès social et depuis longtemps aussi, il est traité en ennemi par les partisans du statu quo. Mais ces assauts paraissent aujourd'hui bien inoffensifs au regard de la mise en cause dont il fait l'objet de la part de ceux qui voudraient voir survenir des changements sociaux radicaux du jour au lendemain et qui croient que le renversement brutal des institutions en place est la méthode adéquate pour effectuer les changements voulus. Voici deux exemples typiques des attaques actuelles : « Les libéraux soutiennent de manière purement formelle les doléances du prolétariat, mais au moment décisif, ils ne manquent jamais d'aller se réfugier du côté des maîtres du capitalisme. » On définit encore le libéral comme « celui qui professe des opinions radicales en privé mais n'agit jamais conformément à celles-ci, de peur de perdre ses entrées auprès des puissants et des notables ». On pourrait égrener de telles déclarations à l'infini. Elles

indiquent que pour de nombreuses personnes le libéralisme navigue entre deux eaux, en sorte qu'il apparaît comme le refuge de ceux qui ne veulent pas prendre franchement parti dans les conflits sociaux que l'on vit aujourd'hui. On lui reproche entre autres de tourner autour du pot ou de mettre de l'eau dans son vin.

Le sentiment populaire, en particulier dans notre pays, est sujet à des revirements rapides. Naguère encore « libéralisme » était un terme élogieux : être libéral signifiait que l'on était progressiste, tourné vers l'avenir, dénué de préjugés, paré enfin des plus admirables qualités. Je ne pense pas cependant que ce nouveau changement ne soit qu'une simple fluctuation de nature intellectuelle. Trois grandes nations européennes¹ ont sommairement supprimé les libertés civiques pour lesquelles le libéralisme avait vaillamment lutté, et rares sont les pays du continent où elles sont défendues avec fermeté. Il est vrai qu'aucune des nations en question n'a jamais témoigné un grand attachement aux idéaux du libéralisme, mais les nouvelles attaques proviennent de ceux qui déclarent vouloir changer les vieilles institutions, et non les conserver. On sait bien que tout ce que défend le libéralisme est mis en péril en temps de guerre. En période de crise mondiale, ses idéaux et ses méthodes sont également remis en question et l'on

1. Il s'agit bien évidemment de l'Italie, de l'Allemagne et de l'URSS.

en vient à croire que le libéralisme ne peut prospérer que quand la situation sociale est au beau fixe.

Comment ne pas s'interroger sur ce qu'est réellement le libéralisme ? Comporte-t-il des éléments dont la valeur soit permanente ? Lesquels ? Ces valeurs pourront-elles être maintenues et développées dans le monde d'aujourd'hui avec ses difficultés particulières ? Je me suis posé ces questions pour mon propre compte. J'ai voulu découvrir s'il était possible de rester libéral avec honnêteté et intelligence, et, si la réponse était positive, quel type de credo libéral il fallait professer aujourd'hui. Dans la mesure où je ne suis sans doute pas le seul à m'être posé ces questions, je me propose de présenter les conclusions auxquelles mon examen du problème m'a conduit. Si, d'un côté, on s'expose à la lâcheté et à la dérobade, de l'autre, on court le risque de perdre le sens de la perspective historique pour céder trop rapidement devant des courants éphémères en renonçant, sous l'effet de la panique, à des valeurs durables et inestimables.

L'enquête dans laquelle nous nous engageons commence naturellement par l'examen de l'origine et de l'évolution historique du libéralisme. C'est à quoi le présent chapitre sera consacré. Peut-être aurais-je pu faire l'économie de l'étude approfondie du passé du libéralisme pour parvenir, après un bref rappel historique, à la conclusion qu'il a suivi un parcours en dents de scie et qu'il a renvoyé à des choses tellement différentes dans la pratique qu'on a pu les opposer

les unes aux autres. Mais le fait de situer et de décrire les ambiguïtés consubstantielles à l'histoire du libéralisme nous aidera dans notre tentative de déterminer sa portée tant pour le présent que pour l'avenir.

L'usage des termes « libéral » et « libéralisme » pour désigner une philosophie sociale particulière n'est, semble-t-il, pas apparu avant la première décennie du XIX^e siècle. Mais la réalité à laquelle ces termes renvoient est plus ancienne. On peut la faire remonter à la pensée grecque : certaines des idées de celle-ci, notamment sur l'importance du libre exercice de l'intelligence, se trouvent remarquablement exprimées dans l'oraison funèbre attribuée à Périclès, par exemple. Mais pour ce qui nous concerne à présent, il n'est pas nécessaire de remonter au-delà de John Locke, le philosophe de la « Glorieuse Révolution » de 1688¹.

Les idées les plus remarquables de la version lockéenne du libéralisme ont trait au fait que les gouvernements sont institués pour la protection des droits des individus, laquelle passe avant l'organisation politique des rapports sociaux. Ces droits sont ceux que l'on retrouvera un siècle plus tard dans la Déclaration d'indépendance américaine : droit à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur. Parmi

1. Révolution relativement pacifique qui renversa le régime autocratique des Stuart et aboutit à la mise en place d'une monarchie parlementaire, fondée sur la Déclaration des droits (Bill of Rights) de 1689.

les droits « naturels » auxquels Locke attache une importance particulière, il y a le droit de propriété qui s'enracine, d'après lui, dans le fait que l'individu se soit « mêlé », par son travail, à tel objet naturel jusque-là sans propriétaire. Il s'agissait pour lui de dénoncer l'imposition, de la part des souverains, de taxes sur la propriété foncière sans le consentement des représentants du peuple. Cette théorie eut pour aboutissement la justification du droit d'insurrection. Dans la mesure où les gouvernements sont institués pour protéger les droits naturels des individus, ils ne peuvent plus prétendre à l'obéissance dès lors qu'ils empiètent ou anéantissent les droits individuels au lieu de les garantir. Cette doctrine s'est révélée bien utile au moment où nos ancêtres se sont rebellés contre l'autorité britannique, et elle a trouvé une large application lors de la Révolution française de 1789.

Les effets de ce premier libéralisme sont évidemment d'ordre politique. Cependant, l'un des principaux soucis de Locke était de promouvoir la tolérance, à une époque où régnait l'intolérance, où les dissidents religieux étaient presque toujours persécutés et où les guerres, civiles et entre nations, avaient une dimension religieuse. En répondant aux besoins immédiats de l'Angleterre, puis à ceux d'autres pays où l'on souhaitait remplacer le gouvernement arbitraire par un gouvernement représentatif, le libéralisme légua à la pensée sociale ultérieure une doctrine rigoureuse qui conférait aux

individus des droits naturels indépendamment de toute organisation sociale. Il donna un tour clairement pratique à cette idée ancienne, mi-théologique mi-métaphysique, selon laquelle la loi naturelle est supérieure à la loi positive, et proposa une nouvelle version de cette autre idée ancienne qui veut que la loi naturelle étant dévoilée à l'homme par ses propres lumières naturelles, elle équivaille à la raison¹.

Cette philosophie était fortement empreinte d'individualisme, au sens où ce dernier s'oppose à l'action sociale organisée. Elle donnait la précedence à l'individu sur l'État, tant au plan historique qu'au plan de l'autorité morale. Elle définissait l'individu en termes de liberté de pensée et d'action, liberté dont il serait de façon mystérieuse d'emblée et spontanément détenteur, et que l'État aurait pour tâche unique de garantir. Enfin, elle faisait de la raison une qualité inhérente à l'individu, une qualité supposée s'exprimer à travers les relations morales que les hommes entretiennent les uns avec les autres, sans qu'elle soit pour autant nourrie ni développée en vue de ces relations. Par suite, le gouvernement fut considéré comme le grand

1. Voir John Locke, *Traité du gouvernement civil*, trad. D. Mazel, Paris, GF-Flammarion, 1992 [1690]. Par exemple au § 6 : « L'état de nature a la loi de la nature, qui doit le régler, et à laquelle chacun est obligé de se soumettre et d'obéir : la raison, qui est cette loi, enseigne à tous les hommes, s'ils veulent bien la consulter, qu'étant tous égaux et indépendants, nul ne doit nuire à un autre, par rapport à sa vie, à sa santé, à sa liberté, à son bien. »

ennemi de la liberté individuelle en raison de sa tendance à empiéter sur les libertés naturelles des individus. Le libéralisme ultérieur hérita cette idée d'un antagonisme naturel entre gouvernés et gouvernants, que l'on interpréta comme une opposition naturelle entre l'individu et la société organisée. L'idée demeure chez certains qu'il existe deux « sphères » d'action et de revendications légitimes – celle de la société politique et celle de l'individu – et que dans l'intérêt de la seconde, la première doit être aussi restreinte que possible. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle qu'on se mit à envisager l'idée que le gouvernement pouvait et devait être l'instrument de la garantie et de l'extension des libertés individuelles. Ce dernier aspect du libéralisme trouve peut-être une préfiguration dans les clauses de notre Constitution, qui confèrent au Congrès le pouvoir d'assurer le « bien-être général » ainsi que la sécurité publique¹.

Ce qui vient d'être dit indique qu'avec Locke, l'inclusion de ce facteur économique qu'est la propriété au nombre des droits naturels a une motivation politique. Cependant, Locke va parfois jusqu'à désigner comme relevant de la propriété tout ce qui

1. Dans l'esprit des auteurs de la Constitution, cette clause n'allait sans doute guère au-delà de l'idée qu'il était opportun de permettre au Congrès de prévoir des crédits pour les routes, les rivières et les ports. Dans la pratique, ce pouvoir ne fut guère utilisé que pour apporter quelques services sociaux limités aux déshérités. [Note de Dewey.]

se trouve inclus dans « la vie, les libertés et les biens » ; l'individu jouit de la propriété de lui-même, de sa vie et de ses activités ; c'est cette propriété au sens large que la société politique se doit de protéger¹. L'importance accordée au droit de propriété dans le domaine politique a sans aucun doute eu une influence sur la formulation résolument économique qu'on a donnée par la suite au libéralisme. Or Locke s'intéressait à la propriété déjà possédée. Un siècle plus tard, l'industrie et le commerce avaient suffisamment progressé en Grande-Bretagne pour que l'on s'intéressât avant tout à la *production* de richesse plutôt qu'à sa possession. L'idée que le travail donnait droit à la propriété fut dès lors utilisée non pas tant pour préserver la propriété de la confiscation de la part des gouvernants (ce droit était pratiquement garanti en Angleterre) que pour favoriser et justifier la liberté dans l'utilisation et l'investissement de capitaux ainsi que le droit des travailleurs à se déplacer pour chercher de nouveaux types d'emplois – prérogatives rejetées par un droit coutumier né dans un contexte quasiment féodal. On peut dire à juste titre de la conception ancienne de l'économie – qui s'intéressait aux biens et aux propriétés – qu'elle était statique. La conception nouvelle de l'économie en revanche était dynamique : il s'agissait pour elle de libérer la productivité et les échanges d'un pesant

1. Voir John Locke, *Traité du gouvernement civil*, op. cit., en particulier les chap. II, V et IX.

complexe de restrictions qui avaient force de loi. L'ennemi n'était plus à chercher du côté de l'arbitraire des gouvernants, mais du côté de tout le système du droit coutumier et des pratiques juridiques en raison de leurs effets négatifs sur la liberté de travailler, d'investir et d'échanger.

Issue de ce déplacement de l'intérêt, la transformation du premier libéralisme a été si profonde qu'il faut en retracer l'histoire avec un peu de précision. Le souci de la liberté et de l'individu – fondement du libéralisme lockéen – fut conservé, sans quoi la théorie nouvelle n'aurait pas été libérale, mais on donna souvent à la liberté une signification pratique très différente. Il s'agissait en fin de compte de subordonner l'activité politique à l'activité économique, d'établir un lien entre les lois naturelles et les lois de production et d'échange, et de donner une signification radicalement nouvelle à l'ancienne conception de la raison. Le nom d'Adam Smith est indissolublement lié à l'avènement de cette transformation. Loin d'être un adepte inconditionnel du laisser-faire, il maintenait néanmoins que l'activité des individus, libérés autant que possible de toute entrave politique, était la source principale du bien-être de la société et le ressort essentiel du progrès social. Il pensait qu'il y avait en chaque individu une tendance « naturelle » ou innée à accroître son propre bien en fournissant des efforts (du travail) en vue de satisfaire ses besoins naturels. Ceci accroît le bien commun dans la mesure où l'effet cumulé, mais non

visé ni prévu, de la convergence d'une multitude d'efforts individuels accroît le nombre de biens et de services mis à la disposition des individus collectivement, c'est-à-dire de la société. Cet accroissement des biens et des services crée de nouveaux besoins et incite à la production de nouveaux modes d'énergie productive. Non seulement un mouvement inné pousse les individus à échanger, à « troquer », mais les processus de l'échange les libèrent de la nécessité de travailler pour répondre à tous leurs besoins propres ; la division du travail décuple la productivité. Ainsi libérés de toute entrave, les processus économiques créent une spirale infinie de changements toujours plus importants tandis que, guidés par une « main invisible » (équivalent de la doctrine de l'harmonie préétablie, si chère au XVIII^e siècle), les efforts fournis par les individus en vue de leur propre avancement et avantage personnels concourent au bien de la société dans son ensemble et créent une interdépendance toujours plus grande entre les divers intérêts.

Les idées et les idéaux de la nouvelle économie politique concordaient avec l'augmentation de l'activité industrielle que connaissait l'Angleterre dès avant l'invention de la machine à vapeur. Ils se répandaient rapidement. Leur influence s'accrut avec l'expansion industrielle et commerciale spectaculaire que connut l'Angleterre à partir du moment où la force mécanique se substitua à la force humaine, d'abord dans le textile puis dans d'autres secteurs. Sous l'influence de la révolution industrielle, les arguments tradition-

nels contre l'action politique appliquée à la sphère sociale prirent un tour nouveau. Non seulement ce type d'action fut dès lors considéré comme un empiètement sur la liberté individuelle, mais il fut de fait perçu comme une conspiration contre les sources du progrès social. L'idée lockéenne de droit naturel prit alors une signification beaucoup plus concrète, plus directement pratique. On considérait toujours la loi naturelle comme plus fondamentale que la loi humaine qui, par comparaison, est artificielle, mais ces lois naturelles perdirent leur lointaine signification morale pour se confondre avec les lois de la libre production industrielle et du libre-échange commercial. Ce n'est toutefois pas Adam Smith qui fut à l'origine de cette dernière idée. Il l'emprunta en effet aux physiocrates français qui, comme leur nom l'indique, croyaient que les rapports sociaux étaient gouvernés par des lois naturelles et identifiaient loi naturelle et loi économique.

La France étant un pays agricole, les physiocrates conçurent et codifièrent l'économie dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie minière. À leurs yeux, la terre était la source de toute richesse ; c'est d'elle que venait en fin de compte toute force authentiquement productive, l'industrie, par opposition à l'agriculture, se contentant de donner une forme nouvelle à ce que la nature produisait. Ce mouvement reposait essentiellement sur une contestation de mesures gouvernementales responsables de l'appauvrissement des agriculteurs et de l'enrichissement de

parasites oisifs. Mais sa philosophie sous-jacente s'appuyait quant à elle sur l'idée que les lois économiques étant les vraies lois naturelles, il fallait autant que possible limiter la portée des autres lois, qui sont artificielles. Dans une société idéale, l'organisation politique se conformerait au schéma économique prescrit par la nature. *Ex natura, jus.*

Tandis que l'Angleterre passait d'une société agraire à une société industrialisée, Locke avait montré que le travail, et non la terre, était source de richesse. La doctrine française, sous la forme qui était la sienne, ne convenait pas à la réalité anglaise, mais aucun obstacle majeur ne s'opposait à ce que l'on transpose l'idéal sous-jacent de l'identité de la loi naturelle avec la loi économique dans une forme adaptée aux besoins d'une société industrielle. Le passage de la terre au travail (qui est une dépense d'énergie en vue de la satisfaction de besoins) exigeait seulement, de la part de la philosophie de l'économie, que l'on portât attention à la nature humaine plutôt qu'à la nature physique. Les lois de la psychologie, fondées sur la nature humaine, sont aussi authentiquement naturelles que toutes les lois fondées sur la terre et sur la nature physique. La terre elle-même n'est productive que sous l'effet du travail fourni en vue de la satisfaction de besoins humains intrinsèques. Adam Smith lui-même ne chercha pas particulièrement à formuler ses lois en les rapportant à la nature humaine. Mais, pour trouver le fondement de l'éthique et des mœurs, il eut explicitement recours à une tendance naturelle

aux humains : la sympathie, tandis que pour fonder sa théorie économique, il fit appel à d'autres instincts naturels : ceux qui nous poussent à vouloir améliorer notre condition et à échanger. Lorsqu'elles ne sont pas entravées par des restrictions artificielles, les lois qui régissent ces tendances naturelles sont les lois naturelles qui gouvernent les hommes dans leurs rapports interpersonnels. Chez les individus, l'exercice de la sympathie conformément à la raison (c'est-à-dire, selon la conception smithienne, du point de vue du spectateur impartial) constitue la norme de l'action vertueuse. Or le gouvernement ne saurait faire appel à la sympathie. Les seules mesures qu'il peut employer s'appuient sur l'intérêt personnel. Il n'est jamais plus efficace que lorsqu'il fait en sorte de protéger les individus dans l'exercice de leur intérêt personnel naturel. Implicites chez Smith, ces idées devinrent explicites chez ses héritiers : en partie du fait des économistes classiques, en partie du fait de Bentham et des Mill, père et fils, ces deux écoles travaillant de concert pendant très longtemps.

Les économistes élaborèrent le principe de la libre activité économique des individus. Dans la mesure où cette liberté était assimilée à l'absence d'action gouvernementale, conçue comme un obstacle à la liberté naturelle, il en résulta un libéralisme fondé sur le laisser-faire. À partir d'un point de vue différent, Bentham transposa cette idée dans un puissant mouvement de réforme du droit coutumier et des pratiques judiciaires par la voie législative. Les Mill

explicitèrent quant à eux le fondement psychologique et logique implicitement contenu dans les théories des économistes et de Bentham.

Je commencerai par Bentham. Le système juridique existant était intimement lié à un système politique fondé sur la prééminence des grands propriétaires terriens grâce au système des *rotten boroughs*¹. L'œuvre des nouvelles forces industrielles à la fois dans le domaine de la production et dans celui des échanges était constamment freinée et détournée par la masse des coutumes qui formaient le corps de la *common law*². L'approche de Bentham ne partait pas du point de vue des libertés individuelles, mais de l'effet de toutes ces restrictions sur le bonheur des individus. Toute restriction à la liberté étant de fait source de douleur et obstacle à un plaisir que l'on pourrait

1. Littéralement, « bourgs pourris », au double sens de tombés en déshérence (démographique) et corrompus. Circonscriptions électorales devenues très peu peuplées, ce qui permettait de contrôler facilement l'élection de leurs représentants à la Chambre des Communes, par l'achat de voix ou par diverses pressions. Les pairs et grands propriétaires, souvent membres de la Chambre des Lords, y faisaient élire des membres de leurs familles ou des hommes liges, ce qui leur permettait de peser d'un grand poids à la Chambre des Communes.

2. Conception et pratique juridiques en vigueur en Angleterre et dans les pays du Commonwealth, reposant davantage sur le droit coutumier et sur la jurisprudence des tribunaux que sur l'application univoque d'un code. La *common law* a historiquement été établie du XI^e au XIV^e siècle par des juges itinérants chargés de transcrire des édits locaux et d'unifier autant que possible la jurisprudence.

sinon éprouver. Ainsi, pour ce qui relève du domaine légitime de l'action gouvernementale, les deux doctrines parvenaient au même résultat. Bentham s'attaquait directement, et non indirectement comme le faisaient les économistes, à tout ce qui dans la loi existante et dans la procédure judiciaire infligeait aux individus une douleur non nécessaire et limitait leur accès au plaisir. De plus, en vertu de sa psychologie, l'instinct qui pousse l'homme à améliorer sa condition (sur lequel s'était appuyé Adam Smith) fut muée en doctrine selon laquelle l'aspiration au plaisir et l'aversion pour la douleur sont les seules forces qui gouvernent l'action humaine. La théorie psychologique implicitement présente dans l'idée que l'industrie et les échanges sont régis par l'appât du gain fut ensuite appliquée aux domaines politique et juridique. En outre, l'expansion constante de l'industrie manufacturière et du commerce plaçait derrière la nouvelle version du libéralisme la force d'un puissant intérêt de classe. Ce qui ne veut pas dire que les chefs de file du nouveau libéralisme étaient eux-mêmes mus par l'espoir d'un gain matériel. Au contraire, ils formaient un groupe animé d'un esprit étonnamment désintéressé qui contrastait fortement avec les théories qu'ils professaient. Cette indifférence à l'égard des intérêts immédiats du marché les préservait de l'étroitesse d'esprit et des courtes vues de la classe marchande, classe qui suscitait chez John Stuart Mill des sentiments encore plus violents que chez Adam Smith. Cette distance leur permettait en

outre de déceler et de donner une expression aux mouvements naissants de leur époque, ce qui constitue précisément la tâche réelle des intellectuels de toute époque. Mais leurs voix se seraient peut-être perdues dans le désert si ce qu'ils avaient à dire n'avait pas coïncidé avec les intérêts d'une classe dont le prestige et la puissance ne cessaient de monter.

Selon Bentham, c'est à l'effet qu'elle produit sur la somme de bonheur dont jouit le plus grand nombre qu'on doit juger les lois et l'efficacité administrative du gouvernement. Lors du calcul de cette somme, chaque individu doit compter pour un et un seulement. La seule formulation de sa doctrine constituait une attaque contre toutes les inégalités de statut qui avaient reçu l'approbation de la loi. Dans les faits, elle faisait du bien-être de l'individu la norme de l'action politique dans tous les domaines auxquels elle s'applique. En fait, même si Bentham n'en avait pas une conception totalement explicite, sa formulation faisait porter l'attention non plus sur le bien-être dont les individus jouissaient déjà mais sur celui qu'ils pourraient connaître si l'on transformait radicalement les institutions sociales. Car les institutions existantes permettaient à un petit nombre d'individus de jouir de certains plaisirs aux dépens d'un beaucoup plus grand nombre plongés dans la misère. Alors que Bentham lui-même pensait que les changements à apporter aux institutions judiciaires et politiques étaient essentiellement négatifs (touchant surtout à la suppression des abus, de la

corruption et des inégalités), rien ne s'opposait pourtant dans sa doctrine fondamentale (comme on le verra plus tard) à l'usage de la puissance gouvernementale pour créer, de manière constructive et positive, de nouvelles institutions si et quand celles-ci paraîtraient mieux à même de contribuer efficacement au bien-être des individus.

L'œuvre la plus connue de Bentham s'intitule *Principes de morale et de législation*. Il y traite « morale et législation » comme s'il s'agissait d'un seul et unique terme. Ce qui l'intéressait, c'est la morale de la législation, de l'action politique en général, son critère consistant simplement à évaluer leur effet sur le plus grand bonheur possible pour le plus grand nombre. Il œuvra sans relâche pour dénoncer les abus du système juridique existant, abus qui se répercutaient dans la procédure judiciaire, civile ou pénale, ainsi que dans l'administration. Il les combattit un par un, pièce à pièce, au fil de ses travaux. Mais ses attaques eurent de fait un effet cumulatif, car au fil de ses critiques de détail, il appliquait toujours son unique principe. Il fut en quelque sorte le premier à exposer au grand jour les scandales du monde judiciaire. Mais il ne s'arrêta pas là : partout où il constatait une déficience, il proposait un remède. À l'instar de ses contemporains dans le domaine de la production mécanique, il fut un inventeur, tant dans le domaine juridique qu'administratif. Il expliquait que son ambition était de « transposer dans le domaine moral la méthode

expérimentale de raisonnement propre à la physique », « morale » s'entendant, conformément à la pensée anglaise du XVIII^e siècle, au sens d'« humain ». Il comparait aussi sa propre entreprise à ce que faisaient dans leurs domaines respectifs les physiciens et les chimistes qui inventent des dispositifs et des processus propres à améliorer le bien-être des hommes. C'est qu'il ne cantonnait pas sa méthode au seul raisonnement, car celui-ci ne devait servir qu'à instituer des changements dans la pratique elle-même. Jamais au cours de l'histoire il n'y eut d'esprit plus fertile que le sien dans l'invention de dispositifs juridiques et administratifs. Et Graham Wallas¹ dit de Bentham et de son école : « Le fait que l'aristocratie britannique ait perdu son pouvoir en 1832 sans révolution sociale, sans chaos dans l'administration du pays ni éclatement de l'Empire britannique, on le doit en grande partie aux solutions politiques – réforme des instances locales de gouvernement, libre concurrence au sein de la fonction publique, administration scientifique de la santé et de la police, autonomie des colonies, réforme administrative de l'Inde – que les disciples de Bentham surent trouver

1. Graham Wallas (1858-1932), psychologue social et pédagogue anglais, de tendance socialiste, est un des fondateurs de la London School of Economics. Il est l'inventeur de l'expression et du concept de « Grande Société » (développé dans un ouvrage fameux, *The Great Society*, 1914), qui eut un fort impact sur Dewey. Sur l'*Encyclopédie des sciences sociales* d'où est tirée cette citation, voir *supra*, note p. 57.

soit dans ses écrits soit, après sa mort, dans ses méthodes¹. »

Malgré des défauts fondamentaux dans sa théorie sous-jacente de la nature humaine, l'œuvre de Bentham démontre à sa manière que rien dans la nature du libéralisme ne le condamne à rester impuissant ou à ne s'en tenir qu'à des réformes mineures. L'influence de Bentham prouve que le libéralisme peut constituer une force capable d'apporter des changements sociaux radicaux, pourvu toutefois qu'il fasse preuve d'audace et d'ambition dans ses inventions sociales, qu'il prête en même temps une grande attention aux détails et montre du courage dans l'action. L'histoire des mutations juridiques et administratives en Grande-Bretagne au cours de la première moitié du XIX^e siècle suit essentiellement celle de Bentham et de son école. Je crois qu'il est important pour le libéralisme d'aujourd'hui et de demain qu'il retienne que son parti ne comptait pas beaucoup de responsables politiques, de législateurs ni de fonctionnaires. Selon le principe américain qui veut qu'on « laisse faire George² », les libéraux de ce pays ont tendance à croire et à espérer qu'une Administration quelconque, une fois au

1. Entrée Bentham dans l'*Encyclopédie des sciences sociales*, vol. II, p. 519.

2. « Let George do it », expression proverbiale signifiant « que quelqu'un d'autre le fasse », très à la mode dans les années 1930 et 1940 aux États-Unis, et dont l'origine n'est pas attestée (peut-être en référence à George Washington).

pouvoir, prendra l'initiative de formuler et de mettre à exécution des politiques libérales. À ma connaissance, rien dans l'histoire ne justifie cette croyance ni cet espoir. Si l'on veut qu'une action politique directe, de nature pleinement libérale, soit mise en œuvre, il faut d'abord élaborer un programme libéral détaillé, délié de l'action gouvernementale immédiate, et l'imposer à l'attention du public. C'est une leçon qu'il nous faut retenir du libéralisme du début du XIX^e siècle. Sans le support d'une intelligence politique bien informée, l'action directe à des fins déclarées libérales peut finir par accroître l'irresponsabilité politique.

La théorie de Bentham le conduisit à penser que toute action organisée devait être jugée à l'aune de ses conséquences, lesquelles prennent effet dans la vie même des individus. Sa doctrine psychologique, qui était assez rudimentaire, lui fit concevoir ces conséquences comme des atomes isolés de plaisirs et de douleurs dont on pouvait calculer la somme algébrique. C'est essentiellement sur cet aspect de ses doctrines que les auteurs plus tardifs, les moralistes en particulier, ont porté leur attention critique. Or, si l'on replace cet aspect de sa théorie dans une perspective historique, il apparaît comme une addition fortuite. L'idée dominante chez lui, c'est que les coutumes, les institutions, les lois, les diverses configurations sociales doivent être jugées à l'aune de leurs conséquences à mesure que celles-ci touchent directement les individus qui composent la société. En

raison de l'importance qu'il accordait aux conséquences, il fit peu de cas des principes des deux écoles qui avaient dominé la pensée politique anglaise avant lui. Il écarta, presque avec mépris, l'école conservatrice qui voyait dans les coutumes et les exemples du passé la source de la sagesse sociale. Or, cette école trouve aujourd'hui son équivalent chez ces empiristes qui s'attaquent à toute mesure ou politique nouvelle et innovante au motif qu'elle n'a pas été validée par l'expérience, alors que ce qu'ils entendent par « expérience », ce sont des schémas de pensée formés dans un passé révolu.

Mais Bentham montrait la même agressivité à l'égard d'une forme antérieure de libéralisme fondée sur l'idée qu'il existe des droits naturels innés, suivant en cela la piste de David Hume. Les droits naturels et les libertés naturelles n'existent qu'au royaume d'une zoologie sociale mythique. Les hommes n'obéissent pas aux lois parce qu'ils pensent que ces lois sont conformes à quelque système de droit naturel. Ils obéissent parce qu'ils croient, à tort ou à raison, que les conséquences de l'obéissance seront dans l'ensemble plus favorables que celles de la désobéissance. Si les conséquences des règles en vigueur deviennent par trop intolérables, ils se révoltent. L'intérêt bien compris du gouvernant le poussera à ne pas trop éprouver la patience de ses sujets tandis que l'intérêt bien compris des citoyens les poussera à obtenir, par des moyens pacifiques et autant qu'il est possible, les changements qui entraîneront la

redistribution du pouvoir politique et suffisamment de transparence pour contraindre les autorités politiques à agir dans l'intérêt de la population et non contre elle, situation qui, aux yeux de Bentham, trouvait sa réalisation dans le gouvernement représentatif élu au suffrage universel. En tout cas, politique et jugement se déterminent et se mesurent, non pas selon des droits naturels mais à l'aune de leurs conséquences sur la vie des individus.

Le libéralisme des économistes et des disciples de Bentham étant particulièrement adapté aux conditions de la Grande-Bretagne de l'époque, celui de l'école lockéenne déclina. En 1820, il avait pratiquement disparu. Son influence dura beaucoup plus longtemps aux États-Unis. Nous n'eûmes jamais notre Bentham national et, eût-il existé, il n'est pas certain qu'il aurait eu beaucoup d'influence. On ne trouve guère de traces de l'influence de Bentham dans ce pays, si ce n'est dans le domaine de la codification des lois. Comme on l'a suggéré plus haut, la relation entre la philosophie de Locke et la rébellion des colonies américaines est quasiment la même qu'avec la révolution britannique survenue un siècle plus tôt. Jusqu'à l'époque de la guerre de Sécession disons, les États-Unis étaient avant tout un pays agricole. À mesure qu'ils s'industrialisaient, la philosophie de la liberté individuelle, qui s'exprimait surtout à travers la liberté contractuelle, donnait à ceux qui contrôlaient le système économique la doctrine dont ils avaient besoin. Les tribunaux en firent un large

usage, notamment pour déclarer inconstitutionnelles les lois qui restreignaient cette liberté. Incarnées dans la Déclaration d'indépendance, les idées de Locke convenaient bien à notre condition de pionniers où les individus avaient la possibilité de se forger un destin par eux-mêmes. L'action politique n'était guère prise au sérieux par les hommes de la Frontière et la carrière politique était largement perçue comme un simple auxiliaire subordonné à l'action d'individus qui voulaient forger leur propre destin. Le credo de l'effort personnel et de l'initiative privée était appliqué avec tant de spontanéité qu'il pouvait se passer de toute justification intellectuelle. Enfin, il n'y avait pas de tradition féodale contre laquelle le système benthamien de réforme judiciaire et administrative aurait pu se développer.

Les États-Unis eurent plus d'une génération de retard par rapport à la Grande-Bretagne pour la mise en œuvre d'une législation sociale. Le juge Holmes éprouva le besoin de rappeler à ses pairs que *La Statique sociale* de Herbert Spencer n'était pas passée dans la Constitution américaine¹. Sous l'effet des

1. *La Statique sociale* (1851) est le premier ouvrage de Herbert Spencer (1820-1903). Il y défend une conception lamarckienne de l'évolution humaine selon laquelle l'humanité deviendra naturellement et parfaitement adaptée aux exigences de la vie en société si l'État intervient le moins possible dans le processus par des mesures artificielles (redistribution, protection sociale,...), se bornant à garantir que chacun ait la liberté de faire ce qu'il veut (tant qu'elle n'empiète pas sur celle du voisin).

idées de Bentham pour l'essentiel, la Grande-Bretagne mit sur pied une fonction publique bien organisée, indépendante des partis politiques tandis que chez nous, les émoluments des politiciens, tout comme les gains dans le monde économique, allaient au concurrent le plus entreprenant à la foire d'empoigne. Le principe du plus grand bien pour le plus grand nombre eut globalement pour effet en Grande-Bretagne de placer les intérêts nationaux au-dessus des intérêts locaux. L'histoire politique des États-Unis quant à elle est largement marquée par la prééminence des intérêts régionaux. Notre ardeur à faire des lois tient peut-être au principe benthamien

L'ouvrage justifiait donc la doctrine économique et sociale du laisser-faire (il est d'ailleurs revendiqué par certains libertariens contemporains comme appartenant à leur tradition).

Oliver Wendell Holmes (1841-1935), juge à la Cour suprême des États-Unis de 1909 à 1932. Membre, avec Charles S. Peirce et William James, du Metaphysical Club de Cambridge (une des sources du pragmatisme), critique du formalisme juridique, fondateur du « réalisme légal » (*The Common Law*, 1881), il eut une grande influence sur la conception deweyenne de la loi et du droit. Dewey fait ici allusion à l'opinion dissidente exprimée par Holmes suite à un arrêt de 1905, *Lochner v. New York*, dans lequel la Cour suprême (par cinq voix contre quatre) jugea anticonstitutionnelle, au nom du quatorzième amendement (sur la liberté individuelle), une loi de l'État de New York limitant à dix heures quotidiennes le travail des employés des boulangeries. Holmes critiquait ce jugement en expliquant que ses collègues ne lisaient dans le quatorzième amendement ni une « intention » des Pères fondateurs ou de leurs successeurs, ni son prétendu contenu moral, mais leurs propres préjugés en faveur de l'économie du laisser-faire.

d'« omniscience » du corps législatif. Mais nous n'avons jamais pris très au sérieux les lois que nous nous sommes données et, par ailleurs, il n'y a à peu près rien de comparable dans notre tradition à l'importance accordée à l'administration par l'école utilitariste anglaise.

J'ai mentionné deux écoles libérales en Grande-Bretagne : celle des économistes et celle des utilitaristes. Elles ont d'abord suivi la même voie, après quoi elles n'ont cessé de diverger toujours davantage pour aboutir à une franche séparation. Alors que Bentham s'était personnellement rangé du côté des économistes classiques, son principe de jugement en fonction des conséquences se prête à une application opposée. Bentham lui-même appelait de ses vœux une politique davantage tournée vers l'éducation et la santé publiques. En rejetant la doctrine des droits naturels inaliénables de l'individu, il leva l'obstacle – du moins en théorie – qui empêchait une action positive de la part de l'État toutes les fois que cette action a un effet positif avéré sur le bien-être général. Dans *Law and Opinion in England*, Dicey montre que des politiques législatives collectivistes ont gagné en force à partir des années 1860 et ce, pendant au moins une génération. Elles trouvèrent un encouragement naturel dans les lois qui élargirent considérablement la base du suffrage. L'usage, même sporadique et balbutiant, d'une méthode scientifique encouragea l'étude des conséquences réelles et l'élaboration de politiques législatives destinées à rendre plus favorables

les conséquences issues des institutions existantes. En tout cas, sous l'influence de Bentham, l'idée que la Raison était une puissance majestueuse et inaccessible révélant des vérités définitives fut profondément remise en question. Celle-ci fut dès lors le plus souvent traitée comme un instrument permettant d'analyser des situations concrètes et d'envisager des mesures pour les améliorer.

Toutefois, je ne voudrais pas donner l'impression que le passage du libéralisme individualiste au libéralisme collectiviste fut un effet direct de l'utilitarisme. Au contraire, c'est aux tories¹, qui par tradition n'avaient aucune affection pour la classe des industriels, que l'on doit les lois à caractère social. Le libéralisme hérité de Bentham ne fut pas à l'origine des lois sur l'industrie : lois pour la protection des

1. Le Parti tory, plus conservateur (et « ancêtre » du parti éponyme), qui soutenait une monarchie forte, est traditionnellement opposé depuis la fin du XVII^e siècle au Parti whig, davantage soucieux des droits du Parlement (et « ancêtre » de l'actuel Parti libéral). On associait les whigs aux volontés de réforme, au commerce, au libre-échange, aux grands propriétaires terriens (puis aux industriels) et aux Églises protestantes non-conformistes ou « dissidentes », alors que les tories étaient davantage associés aux hobereaux conservateurs, au protectionisme et à l'Église anglicane. Le nouveau Parti tory qui gouverne l'Angleterre de 1783 à 1830 (avec Pitt) réprime des revendications et mouvements populaires, mais sous l'influence de William Peel (dont le père est un riche industriel du textile) met en œuvre certaines réformes sociales modérées (comme le Factory Act de 1844 qui limite les heures de travail pour les femmes et les enfants dans les usines).

enfants et des femmes interdisant leur emploi dans les mines, lois sur la rémunération des travailleurs, sur la responsabilité des employeurs, sur la réduction des heures de travail, sur les indemnités de chômage et sur le code du travail. Toutes ces mesures allaient à l'encontre de l'idée de liberté contractuelle propre au libéralisme du laisser-faire. Avec le Parti tory comme principal auxiliaire politique, elles trouvèrent un soutien essentiel dans l'humanitarisme, allié à une piété évangéliste et à un certain romantisme, tant au plan intellectuel qu'au plan émotionnel. On ne saurait rendre compte du sentiment humanitariste qui fut à l'origine des nouvelles lois relatives à l'industrie sans mentionner les grands chefs religieux tant du côté de la dissidence que de l'Église anglicane : Wilberforce, Clarkson, Zachary Macaulay, Elizabeth Fry, Hannah More et Lord Shaftesbury¹ sont les

1. Les dissidents sont des chrétiens qui ont fait sécession de l'Église d'Angleterre. S'opposant à l'ingérence de l'État dans les affaires religieuses, ils fondèrent leurs propres églises et communautés (familistes, quakers, puritains...) dont certaines émigrèrent aux États-Unis.

William Wilberforce (1759-1833), converti à l'évangélisme, et Thomas Clarkson (1760-1846), quaker, sont connus en particulier pour avoir lutté avec détermination en faveur de l'abolition du commerce des esclaves. Il en va de même de Zachary Macaulay (1768-1838), planteur de Jamaïque, qui, de 1794 à 1799, fut gouverneur du Sierra Leone, la colonie accueillant les esclaves américains émancipés, et fonda l'*Anti-Slavery Reporter* en 1825. Elizabeth Fry (1780-1845), quaker, fit beaucoup pour améliorer les conditions de vie des prisonniers et des sans-logis. Hannah More (1745-1833), femme de lettres, fonda avec sa sœur une

premiers noms qui viennent à l'esprit. Les syndicats acquéraient de la puissance et le mouvement socialiste, représenté par Robert Owen¹, était actif. Pourtant, il ne faut pas oublier que, en dépit de ces mouvements ou à leur suite, on associe le libéralisme à une vision généreuse ainsi qu'avec la liberté de croyance et d'action. L'esprit et la signification du libéralisme changèrent progressivement. Lentement mais sûrement, on le détacha du credo du laisser-faire pour l'associer à l'idée que l'action gouvernementale devait servir à aider ceux qui sont économiquement défavorisés afin d'adoucir leur situation. À part une petite bande d'adeptes du premier libéralisme, dans ce pays ce sont les idées et les vues de ce libéralisme-là qui ont peu à peu donné aux convictions libérales leur contenu. Le libéralisme américain tel qu'il s'est illustré dans le progressisme politique

douzaine d'écoles dans la région des Mendips, à la fin du XVIII^e siècle ; amie de Wilberforce, elle fut également une grande figure de l'abolitionnisme. Lord Shaftesbury (1801-1885), célèbre philanthrope, fut la figure de proue du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie dans les usines britanniques. Il a contribué à l'adoption du Mines Act de 1842 (interdisant le travail dans les mines aux enfants de moins de 10 ans) et de plusieurs Factory Acts (comme celui de 1847 limitant la durée de travail à dix heures quotidiennes).

1. Robert Owen (1771-1858), grand réformateur gallois, un des fondateurs du mouvement coopératif et une figure importante du socialisme utopique. Il dirigea personnellement une expérience (avortée) de communauté socialiste, New Harmony, dans l'Indiana, entre 1826 et 1828.

du début de notre siècle a si peu en commun avec le libéralisme britannique de la première moitié du siècle précédent qu'il se situe même aux antipodes de ce dernier.

L'influence du romantisme, sous ses diverses formes, incarnées par Coleridge, Wordsworth, Carlyle et Ruskin, mérite une attention particulière. En règle générale, ces hommes étaient alliés, sinon activement du moins par affinité, au parti conservateur. Les romantiques étaient tous farouchement critiques à l'égard des conséquences de l'industrialisation de l'Angleterre et dirigeaient leurs attaques contre les économistes et les héritiers de Bentham qu'ils considéraient comme responsables en grande partie de ces conséquences. Critiquant les activités individuelles non coordonnées, Coleridge soulignait l'importance d'institutions durables, qui étaient à ses yeux, le moyen par lequel les hommes se trouvaient unis dans un esprit et des buts communs, socle du seul lien social réel. Elles sont la force qui empêche les relations humaines de se désagréger en une pluralité d'atomes sans liens et en conflit les uns avec les autres. Son œuvre ainsi que celle de ses disciples offraient un contrepoids puissant au caractère anti-historique de l'école de Bentham. Le XIX^e siècle s'est intéressé avant tout à l'histoire, y compris à l'évolution dans le cadre de la science historique. Coleridge n'était pas historien et ne s'intéressait guère aux faits historiques, mais il avait une conscience aiguë de la mission des grandes institutions historiques.

Wordsworth prêchait le retour à la nature, une nature qui trouvait son expression dans les fleuves, les vallons et les montagnes ou encore dans l'âme des gens simples. De manière implicite, mais souvent aussi explicite, il condamnait l'industrialisation qu'il présentait comme le grand ennemi de la nature, extérieure autant qu'intérieure. Carlyle mena une lutte incessante contre l'utilitarisme et l'ordre socio-économique existant qu'il désignait d'une seule et unique expression : « l'anarchie, plus les gendarmes¹ ». Il réclamait un régime d'autorité sociale afin que soient renforcés les liens sociaux. Ruskin prônait l'importance de l'art pour la société et dénonçait en même temps le règne de l'économie, tant dans sa dimension théorique que pratique. Quant aux socialistes esthètes de l'école de William Morris, ils transmièrent les enseignements de ce dernier au peuple.

Le mouvement romantique eut une profonde influence sur certains de ceux qui avaient grandi au sein de la secte la plus extrémiste du libéralisme partisan du laisser-faire. Le parcours intellectuel de John Stuart Mill s'apparente à une longue lutte courageuse, sinon fructueuse, pour réconcilier les doctrines qu'il avait dès sa plus tendre enfance héritées de son

1. Célèbre formule de l'écrivain et historien écossais Thomas Carlyle (1795-1881), alors recteur de l'université d'Édimbourg, extraite de son « Adresse aux étudiants » de 1866 : dans cet âge de révolutions, où les valeurs disparaissent, où rien n'est stable, il faut conclure que « nous vivons une époque d'anarchie. L'anarchie, plus les gendarmes ! ».

père avec le sentiment de leur vacuité au regard des valeurs de la poésie, de la solidité des institutions ancestrales et de la vie intérieure telle que la décrivaient les romantiques. Il était très sensible à la dureté de la vie que l'on menait autour de lui ainsi qu'à la faiblesse du niveau intellectuel ambiant, et il voyait un rapport entre les deux. Il en vint à déclarer qu'il avait hâte de voir le jour où « la répartition des fruits du travail... se ferait de concert selon un principe de justice reconnu de tous¹ ». Il affirmait que les institutions existantes n'étaient que provisoires et que les « lois » gouvernant la répartition des richesses n'étaient pas sociales, mais qu'elles avaient été inventées par les hommes, auxquels il appartenait de les changer. Pour en arriver à la philosophie incarnée dans ce type de déclaration, il lui avait fallu parcourir un long chemin depuis ses débuts où il affirmait que « la seule fin qui justifie une intervention de l'homme, à titre individuel ou collectif, au détriment de la liberté d'action de la personne, est sa protection² ». C'est l'école romantique qui lui fit opérer un tel changement.

Le premier libéralisme se transformait aussi sous l'effet d'une autre influence, d'ordre intellectuel, qui exprimait ouvertement des vues libérales tout en attaquant le libéralisme du passé. Le nom de Thomas

1. Dans son autobiographie (J.M. Robson (dir.), *Collected Works of John Stuart Mill*, Toronto, University of Toronto Press, Vol. 1 ; *Autobiography and Literary Essays*, 1981, p. 239).

2. In *On Liberty* [1859] (*Collected Works*, op. cit., Vol. 18 : *Essays on Politics and Society*, I, 1977, p. 233).

est un organe parmi d'autres. Ce n'est qu'en prenant part à l'intelligence commune et au but commun destiné à assurer le bien commun que chaque être humain peut parvenir à la réalisation de son individualité réelle et à la liberté réelle. L'État n'est qu'un organe parmi les nombreux autres organes de l'Esprit et de la Volonté qui unissent toutes choses et font que les êtres humains s'entre-appartiennent. L'État n'est pas à l'origine de l'aspiration morale des individus à la pleine réalisation de leurs potentialités comme expression d'une pensée et d'un but objectifs. De plus, les motivations auxquelles il peut faire directement appel ne sont pas de la plus noble espèce. Il lui appartient en revanche de protéger toutes les formes d'associations entre les hommes et d'en encourager tous les modes dès lors que s'y incarnent les aspirations morales des membres de la société qui sont le moyen d'une réalisation de soi volontaire. Négativement, son rôle est de lever les obstacles qui empêchent les individus de prendre conscience d'eux-mêmes pour ce qu'ils sont, et positivement de promouvoir la cause de l'éducation du public. Faute d'accomplir cette mission, l'État ne saurait prétendre à son titre. Ces libéraux philosophes attirèrent l'attention sur les restrictions économiques et politiques qui privent un grand nombre d'individus, et sans doute la majorité d'entre eux, de la possibilité de toute action intelligente volontaire, propre à leur permettre de devenir ce qu'ils sont capables de devenir. Les enseignements de cette nouvelle école libérale influèrent sur les pensées et les actions d'une multitude de personnes qui ne cherchaient pas à com-

prendre la doctrine philosophique qui la sous-tendait. Ils servirent à faire tomber l'idée que la liberté appartient à chacun à titre de possession constituée, à faire comprendre que cette liberté se conquerrait, et que la possibilité de cette conquête dépendait du contexte institutionnel dans lequel vit l'individu. Ces nouveaux libéraux promurent l'idée qu'il incombait à l'État de créer des institutions susceptibles de permettre aux individus de réaliser les potentialités qui sont les leurs.

Ainsi, à partir de diverses sources et sous diverses influences, le libéralisme connut une scission interne qui fut l'une des causes de l'ambiguïté dont il souffre encore aujourd'hui et qui en explique l'impuissance croissante. Continuant à se dire libérales des personnes qui définissent le libéralisme selon l'opposition traditionnelle entre le domaine de l'action sociale organisée et celui de l'initiative et de l'effort purement personnels. Au nom du libéralisme, elles se méfient de toute extension de l'activité gouvernementale. Elles concéderont éventuellement et à contrecœur que l'État doit prendre des mesures compensatrices ou protectrices spéciales en période de grandes difficultés sociales, mais elles restent farouchement opposées à toute législation sociale (même en ce qui concerne l'interdiction du travail des enfants) se présentant sous la forme de mesures politiques permanentes. Sciemment ou non, elles continuent à fonctionner selon un système intellectuel qui défend le régime économique existant qu'étrangement, si ce n'est même avec ironie, elles soutiennent en tant que régime de liberté individuelle pour tous.

Mais la majorité de ceux qui se disent libéraux aujourd'hui défendent le principe qu'une société organisée doit faire ce qui est en son pouvoir pour établir les conditions dans lesquelles la masse des individus peut jouir d'une liberté réelle, et non seulement d'une liberté seulement inscrite dans la loi. Leur libéralisme se traduit concrètement par un ensemble de mesures qui vont dans ce sens. Pour eux, une conception de l'État dans laquelle les activités de ce dernier se limitent à maintenir l'ordre entre les individus et à obtenir réparation au profit d'une personne lorsqu'une autre a empiété sur la liberté dont elle jouissait de par la loi, revient de fait à une justification des violences et des inégalités de l'ordre établi. En raison de cette scission interne au libéralisme, celui-ci a connu par la suite bien des hésitations et des confusions. L'héritage du passé incite encore bien des libéraux, pourtant partisans d'un usage généreux des pouvoirs d'une société organisée en vue de changer les conditions d'association des êtres humains entre eux, à se contenter de simples mesures de compensation et de protection, ce qui explique en partie pourquoi une autre école évoque toujours la « réforme » avec mépris. Le prochain chapitre aura pour objet de faire le portrait de la crise du libéralisme, de l'impasse dans laquelle il se trouve quasiment aujourd'hui, et de proposer, à travers la critique des défaillances du libéralisme ancien, une voie de sortie de crise et de renouveau qui permettra au libéralisme de se présenter comme une force soudée et offensive.

II

LE LIBÉRALISME EN CRISE

Le combat des premiers libéraux pour affranchir les individus des contraintes que leur imposait le type d'organisation sociale dont ils avaient hérité eut pour résultat de poser un problème : celui d'une nouvelle organisation sociale. Les idées présentées par les libéraux au cours du premier tiers du XIX^e siècle avaient une force critique et analytique incontestable. Elles libérèrent des forces jusqu'alors muselées. Mais analyser n'est pas construire, et libérer une force ne suffit pas à lui donner une direction. L'optimisme victorien recouvrit pour un temps la crise à laquelle le libéralisme était arrivé. Mais lorsque cet optimisme fut dissipé par les conflits entre nations, classes et races qui caractérisèrent la fin du XIX^e siècle – et qui s'étaient exacerbés au fil des années – il ne fut plus possible de dissimuler cette crise. Les croyances et les méthodes du premier libéralisme étaient inefficaces face aux problèmes d'organisation et d'intégration sociales et leur insuffisance est en grande partie responsable de l'opinion désormais si répandue que le libéralisme, quel qu'il soit, est une doctrine du passé.